

Traitement des coupes Et usinage des bois traités par autoclave

- ✓ Pour bois extérieurs (caillebotis, terrasses, bardages)
- ✓ Protège contre les champignons lignivores et les insectes xylophages
- ✓ Formule gélifiée en phase aqueuse
- ✓ Redonne aux coupes la teinte du bois traité

DESTINATIONS ET PROPRIÉTÉS

- Produit gélifié de phase aqueuse permettant de compléter le traitement d'imprégnation profonde réalisé en autoclave lorsque les bois ont subi des entailles et tout type d'usinage.
- Protection préventive à base de cuivre, d'acide borique et de Propiconazole contre les champignons lignivores et les insectes xylophages.
- En s'oxydant après mise en œuvre, la couleur du CORITRAIT' B.A. se rapproche de celle des bois autoclavés marron ou verts, sous quelques jours.
- Conserver 2 ans dans son emballage d'origine.
- Maintenir éloigné des sources de chaleur.
- Lire attentivement l'étiquette avant emploi.
- Porter un équipement de protection individuel adéquat (gants et lunettes de protection).

APPLICATION

- Produit prêt à l'emploi. Bien remuer avant l'emploi
- Appliquer au pinceau ou au rouleau sur les entailles en deux couches abondantes ; pour les coupes d'extrémités, laisser le temps au produit de pénétrer dans le bois avant la 2^e couche.
- Les bois traités avec CORITRAIT' B.A. doivent sécher 48 heures avant manipulation.
- Après utilisation, rinçage du matériel à l'eau.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en général (air et sol).

Les surfaces traitées avec du CORITRAIT' B.A. ne doivent pas être en contact direct avec le sol ou en contact permanent dans l'eau

PRÉCAUTION D'EMPLOI ET STOCKAGE

Substances actives biocides : Carbonate de cuivre(II) – hydroxyde de cuivre(II) (1 : 1) : 2.2% m/m – CAS N° 1206-69-1. Propiconazole : 0.21% m/m – CAS N° 60207-90-1. Acide borique : 0.63% m/m – CAS N° 10043-35-3. Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl de coco triméthyles, chlorures : 0.07% m/m – CAS N° 61789-18-2. N° enreg. : 41492 – Usages régl. : TP8 – Produits de protection du bois.

EUH 208: Contient du Propiconazole et du triméthylènediamine : peut déclencher des réactions allergiques. ► Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Utilisation conformément aux prescriptions du fabricant. Produit destiné au grand public. Respectez les indications contenues dans la fiche de données de sécurité. L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

CRAINT LE GEL

H318 – Provoque des lésions oculaires graves. **H315** – Provoque une irritation cutanée. **H411** – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **P280** – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. **P273** – Éviter le rejet dans l'environnement. **P303 + P361 + P353** – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. **P312** – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. **P301 + P330 + P331** – EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. **P305 + P351 + P338** – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **P308 + P313** – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. **P405** – Garder sous clef. **P501** Eliminer le contenu et son récipient conformément à la législation actuelle de traitement des déchets (Annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement, Décret no 2011-828, Ordonnance no 2010-1579, Article 256 de la loi n° 2010-788, Arrêté du 03 octobre 2012 publié au JORF du 06 novembre 2012, Décret N° 2012-602 du 30 avril 2012).

Premiers secours: Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés. Après inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols: Air frais, secours médical. Après contact avec la peau: se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin. Après contact avec les yeux: laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue. Après ingestion: rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre antipoison ou d'un médecin. Symptômes: Irritation des yeux, irritation cutanée. Traitement symptomatique: aucun antidote spécifique connu.

Teintes :
Marron & Vert

**Rendement : 1kg pour
3 m² en 2 couches**

**Application au
pinceau**

**Nettoyer le matériel à
l'eau.**